

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1119

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 24

À l'alinéa 21, supprimer les mots :

« territorialement compétente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.